

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Politique :** *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 428

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191287

**Direction en charge :** Développement durable mutualisé

**Objet :** Rapport sur le Développement Durable de la Ville de Saint-Etienne.

**Président :** M. Gaël PERDRIAU, Maire

**Date de convocation du conseil :** 29/11/2019

**Compte rendu affiché le :** 10/12/2019

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance :** 59

**Présents :**

M. Gaël PERDRIAU, M. Gilles ARTIGUES, Mme Delphine JUSSELME, Mme Nora BERROUKECHE, M. Claude LIOGIER, Mme Christiane JODAR, M. Paul CORRIERAS, Mme Brigitte MASSON, M. Jean-Pierre BERGER, Mme Corinne L'HARMET-ODIN, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, Mme Marie-Christine BUFFARD-AZOULAY, M. Denis CHAMBE, Mme Pascale LACOUR, M. Lionel BOUCHER, M. Alain SCHNEIDER, Mme Fabienne PERRIN, M. Charles DALLARA, M. Frédéric DURAND, M. Robert KARULAK, Mme Raymonde ALLIROT, Mme Marie-Eve GOUTELLE, Mme Nicole AUBOURDY, M. Daniel JACQUEMET, Mme Anne-Françoise VIALLO, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Jean-Noël CORNUT, Mme Marie-Dominique FAURE, M. Eric BARGAIN, M. Patrick NEYRET, Mme Catherine ZADRA, Mme Caroline MONTAGNIER, M. Cyril MEKDJIAN, Mme Marie-Camille REY, M. André FRIEDENBERG, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Olivier LONGEON, Mme Stéphanie MOREAU (présente jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Nadia SEMACHE, M. Jacques PHROMMALA, Mme Maryse BIANCHIN, M. Pierrick COURBON, M. Jacques FRESSINET, M. Jean-Jacques PAUZON, Mme Myriam ULMER, M. Georges STEC, M. Michel BEAL (présent jusqu'à la question n°17 du projet de l'ordre du jour), Mme Geneviève ALBOUY, M. Georges ZIEGLER, M. Anaclet NGAMENI, Mme Patricia CHARREL

**Absents-Excusés :**

M. Pierre FAYOL-NOIRETERRE (pouvoir à M. André FRIEDENBERG)

**Absents :**

Mme Pascale MARRON; M. Serge HORVATH; M. Gabriel DE PEYRECAVE; Mme Raphaëlle JEANSON

**Politique :** *Saint-Etienne, ville durable*

Délibération n° : 428

**Commission :** Finances - Personnel - Sécurité - Bâtiments communaux

Dossier : 191287

**Direction en charge :** Développement durable mutualisé

**Objet :** Rapport sur le Développement Durable de la Ville de Saint-Etienne.

□ **Rappel et Références :**

En application de la loi Grenelle 2 (article 255) et du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011, les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants ont l'obligation de présenter un rapport sur leur situation en matière de développement durable préalablement au Débat d'Orientation Budgétaire. Ces dispositions sont applicables depuis la préparation des budgets 2012.

Le rapport ainsi prévu par l'article L 2311-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) décrit, sous forme de synthèse, la situation en matière de développement durable de la collectivité à partir des évaluations, documents et bilans produits par la collectivité " sur une base volontaire ou prévus par un texte législatif ou réglementaire".

□ **Motivation et Opportunité :**

Dans ce cadre-là, la Ville de Saint-Etienne présente, de manière synthétique et consolidée, l'ensemble des actions conduites au titre du développement durable.

Ce rapport contribue ainsi à l'information des élus et du grand public sur les projets de la municipalité, mais également à faire connaître les engagements de la Ville de Saint-Etienne dans le cadre de la stratégie nationale en matière de développement durable.

Les actions de la Ville de Saint-Etienne et de Saint-Etienne Métropole font l'objet d'une reconnaissance au niveau national.

□ **Contenu :**

Ce rapport, élaboré sous forme d'annexe à la présente délibération, prend en compte les cinq finalités du développement durable, mentionnées au III de l'article L 110-1 du Code de l'Environnement depuis la loi Grenelle 2 :

- lutte contre le changement climatique,
- préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources,
- cohésion sociale et solidarité entre territoires et générations,
- épanouissement de tous les êtres humains,
- dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Le rapport est structuré sous forme de fiche finalités précitées, par politique publique, présentant :

- le bilan des actions mises en oeuvre au cours de l'année,
- les indicateurs de résultat et les chiffres clés sur l'année écoulée.

□ **Maîtrise d'ouvrage :**

Ville de Saint-Etienne

□ **Point Financier :**

◦ Coût total investissement TTC :

dont TVA :

◦ Coût total annuel fonctionnement TTC :

dont personnel mis en oeuvre :

◦ Financement	Ville	Département	Région	Etat	Europe	Autres
<b>Investissement</b>						
<b>Fonctionnement</b>						
dont personnel supplémentaire						
dont prestations particulières						

□ **Proposition :**

Il est proposé à l'Assemblée délibérante de bien vouloir présenter ses observations sur le rapport de développement durable qui lui est soumis dans l'annexe jointe à la présente délibération.

<b>Décision :</b> Dont acte	<b>Imputation budgétaire</b>
<b>Résultat du vote :</b> 55 présents	
	<b>Pour Extrait, Pour le Maire, l'Adjoint délégué</b>
	<b>Jean-Pierre BERGER</b>